

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires

Décision du **27 MARS 2023**

**portant nomination des membres de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la
sécurité de l'aviation civile**

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu le règlement (UE) n°376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi d'événements dans l'aviation civile, modifiant le règlement (UE) n°996/2010 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2003/42/CE du Parlement européen et du Conseil et les règlements de la Commission (CE) n°1321/2007 et (CE) n°1330/2007 ;

Vu la décision du 28 février 2018 relative à la création et à l'organisation de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile les personnes suivantes :

M. Alain Bouteille, agent retraité de la direction générale de l'aviation civile ;

M. Georges Welterlin, agent retraité de la direction générale de l'aviation civile ;

M. Vincent Vanbiervliet, Responsable du domaine de la sécurité aéroportuaire des aéroports de Brest-bretagne et Quimper-Pluguffan ;

M. Pascal Midy, commandant de bord, responsable sécurité opérationnelle et adjoint au responsable sécurité pour Airbus Transport International ;

M. Eric Maitrepierre, magistrat honoraire, avocat au barreau des Hauts-de-Seine.

Article 2

La décision du 23 juillet 2018 portant nomination des membres de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

Fait le **27 MARS 2023**



Damien CAZÉ